

Résolution du congrès du SNUDI-**FO** 53

Réuni à Laval, le 18 mai 2022



Le congrès du SNUDI-FO 53 se réunit en pleine crise économique et sociale au lendemain des élections présidentielles. La feuille de route du président Macron poursuit les mêmes logiques de régressions et de reculs sociaux, les mêmes logiques inhérentes à la Loi travail, aux ordonnances Macron, à la loi de transformation de la Fonction Publique, aux lois Blanquer, au PPCR, au Grenelle de l'Education. Le congrès du SNUDI-FO 53 n'accepte pas la destruction de l'École publique, de nos conquêtes sociales, en particulier de nos retraites et de nos statuts.

Salaires

Le congrès du SNUDI-FO 53 exige une revalorisation des frais de déplacement et de l'ISSR à la hauteur de l'augmentation des prix du carburant et invite tous les collègues du département à signer et à faire signer la pétition nationale.

Pour le congrès du SNUDI-FO 53, la question des salaires est au centre des revendications. La situation actuelle est marquée par une augmentation sans précédent du coût de la vie. Le point d'indice est gelé quasiment sans interruption

depuis 2010. En ne considérant que la période 2000-2021, les fonctionnaires ont perdu 22,68 % de leur pouvoir d'achat. Le salaire d'un enseignant débutant représentait 2,2 fois le SMIC en 1980. Il ne représente plus aujourd'hui qu'à peine 1,2 fois le SMIC.

Le « Grenelle » du ministre Blanquer n'a pas répondu aux revendications.

Le congrès du SNUDI-FO 53 revendique :

- L'augmentation du point d'indice de 22,68 % pour rattraper le pouvoir d'achat perdu
- une augmentation indiciaire substantielle pour tous les personnels et sans contreparties

Postes

Le congrès constate que le manque d'enseignants titulaires remplaçants conduit à des centaines de classes non remplacées en Mayenne depuis des mois. Le congrès du

SNUDI-FO 53 revendique la création en urgence de tous les postes nécessaires et le recrutement de personnels sous statut à hauteur des besoins. Le congrès du SNUDI-FO de la Mayenne refuse la dislocation du remplacement (fusion des fonctions, application Andjaro, e-remplacement...) mise en place dans certains départements. Le congrès départemental mandate le bureau départemental pour poursuivre les interventions auprès du DASEN et du recteur et sur la base de ces revendications :

- Un recrutement immédiat et à hauteur des besoins de personnels sous statut !
- Ouverture et réabondement des listes complémentaires !
- Le réemploi et la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent !
- Les ouvertures de postes nécessaires et l'arrêt des fermetures, à commencer par la dotation de 42 postes supplémentaires pour le département de la Mayenne.

Retraites :

Le congrès du SNUDI-FO 53 s'oppose à toute remise en cause du code des pensions civiles et militaires. Pas touche à nos retraites, maintien de tous les régimes, solidarité intergénérationnelle, défense de la sécurité sociale et des acquis de 1945 !

Fonction Publique

Le SNUDI-FO de la Mayenne, avec son syndicat national, avec la FNEC-FP FO et avec la FGF revendiquent le retrait de cette loi. Depuis deux ans, la mise en application de cette réforme pèse sur les règles de mutation, de promotion. Les CAPD, vidées de leur substance, les CHSCT sont balayés et disparaîtront en janvier 2023. Le recours aux contractuels continue de se généraliser, y compris dans l'enseignement.

Grenelle

Le congrès du SNUDI-FO de la Mayenne se félicite que la FNEC-FP FO ait refusé de participer à la mascarade des ateliers du Grenelle, rejoint ensuite par la CGT puis la FSU. Le congrès du SNUDI-FO 53 constate que le Grenelle du ministre s'articule parfaitement avec PPCR (management, accompagnement, constellations...) et avec les expérimentations Macron prévues à Marseille.

Direction d'école

Le congrès du SNUDI-FO 53 demande le retrait de la loi Rilhac qui introduit l'autorité fonctionnelle et la délégation de compétence pour les directeurs et les directrices. Le congrès revendique

- Abrogation de la loi Rilhac et de l'expérimentation Macron à Marseille !
- Non aux « référents direction d'école » !
- Non au « Grenelle – PPCR » du Ministre Blanquer !
- Augmentation des décharges de direction pour toutes les écoles ! Pas une école sans décharge hebdomadaire !
- Amélioration indiciaire pour les directeurs : 100 points d'indice pour tous !
- Aide administrative statutaire dans chaque école !
- Allègement des tâches et respect du décret de 1989 !

PPCR

Le congrès départemental revendique l'abrogation de PPCR qui en échange de miettes salariales en 2017 a introduit le déroulement de carrière au mérite, l'opacité et l'arbitraire dans les promotions, et un accompagnement permanent à l'instar des formations constellations et des évaluations d'école qui se mettent en place et s'institutionnalisent. Le congrès du SNUDI-FO 53 constate et regrette que le PPCR s'articule parfaitement avec les contre-réformes Dussopt et les réformes issues du Grenelle Blanquer, qu'il a, à certains égards, anticipé.

Mouvement départemental

Depuis que les CAPD ont été dessaisies des opérations de mouvement, règnent désormais l'opacité la plus totale, l'arbitraire dans les opérations de mutation intra départementales : Passe-droits, erreurs non rectifiées, postes non offerts... désormais tout est possible. La loi dite de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019, dans la poursuite des logiques PPCR, a définitivement retiré aux élus du personnel à la CAPD toutes leurs prérogatives de contrôle des opérations du mouvement. Plus aucune vérification générale des postes offerts n'est possible pas plus que du projet d'affectation de tous les participants ni de leur barème puisque les élus du personnel sont privés de toutes les informations nécessaires à ces vérifications.

Le Statut Général des Fonctionnaires de 1946 avait institué les CAP pour que s'exerce le contrôle syndical sur le déroulement de carrière (mutation, promotion, départ en stage, sanction, etc.) des fonctionnaires afin de veiller au respect des lois et règlements relatifs à la gestion des personnels, de garantir leur égalité de traitement, bref d'en finir avec l'arbitraire hiérarchique qui, jusqu'en 1945, mettait la carrière du fonctionnaire sous la tutelle du pouvoir politique qui pouvait, en particulier, déplacer d'autorité un agent ou empêcher sa mutation... Les ministères Vallaud-Belkacem-Blanquer ont détruit en quelques années, ce que des années de combat syndical avaient réussi à obtenir.

Le congrès du SNUDI-FO 53 revendique le retour de l'Ancienneté Générale de Service comme élément principal du barème, l'abrogation de la loi Dussopt, et le retour des prérogatives des CAPD en matière de mutation.

Evaluations nationales

Le congrès du SNUDI-FO 53 constate que des syndicats d'inspecteurs appellent les IEN à n'exercer aucune pression sur les enseignants de CP ou de leurs directeurs d'école pour les contraindre à réaliser ces évaluations nationales.

Le congrès du SNUDI-FO de la Mayenne revendique :

- **Le respect de la liberté pédagogique des personnels et en stoppant cette culture de l'évaluation permanente chère au management Blanquer !**
- **L'abandon des évaluations nationales**

RASED

Le congrès s'oppose à la mise en place des EMAS (*Equipes mobiles d'appui à la scolarisation*), qui placent les personnels des RASED en position d'évaluateurs, en leur imposant de nouvelles missions qui ne sont plus centrées sur les élèves, et qui substituent à l'aide individuelle le coaching ou le management des enseignants. Le congrès revendique :

- Un RASED complet pour 800 élèves
- Le maintien ou retour des prises en charge des élèves par les RASED !
- La création massive de tous les postes spécialisés nécessaires et restitution des postes supprimés afin que chaque RASED soit complet !
- L'abandon de la politique d'évaluation – accompagnement PPCR des personnels du Grenelle du ministre Blanquer !

Inclusion scolaire

Le congrès du SNUDI-FO de la Mayenne réaffirme les revendications portées de longue date :

Oui à la scolarisation adaptée aux besoins des élèves, en milieu ordinaire chaque fois que c'est possible, en établissement spécialisé chaque fois que nécessaire

Non à l'inclusion systématique et indifférenciée

Dénonciation des situations ingérables et/ou dangereuses

Défense des conditions de travail, de la sécurité des personnels et des élèves (notamment via les CHSCT)

Respect des notifications MDA !

Maintien des établissements médico-sociaux !

Le congrès condamne les volontés gouvernementales successives de fixer l'objectif de scolariser 80% des élèves relevant d'ITEP en milieu ordinaire. Pour le congrès du SNUDI-FO de la Mayenne, les logiques de l'école inclusive à tout prix sont celles d'une politique d'austérité budgétaire radicale, renvoyant aux personnels de l'école la responsabilité de prendre en charge tous les handicaps, toutes les difficultés, tous les troubles, tout en continuant à gérer des classes aux effectifs toujours aussi chargés. Le congrès du SNUDI-FO 53 constate que ceux qui se faisaient les chantres de l'école inclusive en dénonçant simplement "*le manque de formation*", font aujourd'hui semblant de découvrir cette brutale réalité.

Pour le congrès du SNUDI-FO 53, Loi Monchamp, décrets Darcos, loi Peillon, loi Blanquer ne poursuivent qu'un seul objectif : faire des économies sur le dos des plus fragiles, en fermant notamment les structures et postes spécialisés.

AESH

Le congrès se félicite de la hausse de la syndicalisation des AESH et de l'intégration de plusieurs AESH dans les instances du syndicat. Le syndicat est aux côtés des AESH, systématiquement, pour faire aboutir les revendications toujours d'actualité : un vrai statut, un vrai salaire, abandon des PIAL.

Le congrès du SNUDI-FO 53 invite les adhérents à faire adhérer les AESH de leur établissement au SNUDI-FO qui porte avec détermination et conviction les revendications des

AESH et qui est quotidiennement engagé pour la défense de toutes les situations individuelles des collègues.

Le congrès du SNUDI-FO 53 adresse son soutien aux AESH du 94 en grève illimitée depuis janvier 2022 et décide d'un soutien financier à la caisse de grève intersyndicale du Val-de-Marne.

Développement du syndicat

Le congrès se félicite du développement continu du syndicat sur le département, depuis près de 7 ans. Ce développement s'est traduit par une nette progression aux élections professionnelles de décembre 2018 (passage de 11% en 2014 à 25% des voix en 2018). Le congrès mandate le conseil syndical pour continuer à renforcer le SNUDI-FO 53. A la veille des élections professionnelles c'est un signal fort envoyé à toute la profession dans le département.

Elections professionnelles

Du 1^{er} au 8 décembre 2022 se dérouleront les élections professionnelles pour désigner les représentants du

personnel dans les instances consultatives que la loi de transformation de la Fonction publique laissera subsister.

Le congrès départemental du SNUDI-FO de la Mayenne invite chaque adhérent à mesurer l'enjeu de ces élections : l'Administration aura-t-elle, face à elle, des représentants du personnels défendant le Statut, l'École publique, les revendications ou bien des représentants soumis, accompagnant les contre-réformes dans la continuité du protocole PPCR qu'ils ont signé en 2016, un protocole qui a mis en place des modalités d'évaluation des personnels instaurant l'arbitraire hiérarchique dans le déroulement de carrière, la fin du contrôle en CAPD des changements d'échelon, du passage à la Hors classe et à la Classe exceptionnelle, et même des critères justifiant le blocage des salaires ?

Le congrès invite tous les adhérents du SNUDI-FO 53 à préparer le vote FO en commençant par se faire le relais des informations du syndicat, et à faire voter les collègues de son établissement.

Résolution adoptée à l'unanimité

Laval le 18 mai 2022

